



## ACCOMPAGNER LES PROJETS EN MILIEU RURAL

### DÉVELOPPER LE NOMBRE DE CONVENTIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS

La Safer ne dispose d'aucun moyen légal pour contrecarrer le mouvement d'artificialisation des terres. Sa position d'opérateur foncier et son expérience dans l'accompagnement des collectivités locales lui permettent cependant de **sensibiliser** ces dernières à la **nécessité de préserver le foncier agricole et naturel**.

Son action foncière lui permet également de **limiter voire d'annuler l'impact de nouvelles infrastructures et constructions sur les exploitations agricoles et forestières**. Dans ce cadre, la Safer souhaite **développer** le nombre de **partenariats tissés avec les collectivités locales**.



Collectivités locales



Nombre de conventions  
signées et validées

### RENDRE PUBLIC L'INDICATEUR DE CONSOMMATION FONCIÈRE

Dans le cadre de son observatoire du foncier, la Safer a développé un **indicateur de consommation foncière**. Afin de participer pleinement aux actions prônant la modération foncière, la Safer rendra **public** cet indicateur **chaque année et pour chaque département**.

### FAVORISER LA RÉHABILITATION DE BIENS BÂTIS EN ZONE DE REVITALISATION RURALE

Le réseau national bâti par les Safer leur permet d'entrer en contact avec de nombreux porteurs de projets cherchant à s'installer en milieu rural. La Safer souhaite mettre à profit ce réseau pour amplifier son activité sur des biens ruraux bâtis situés en Zone de Revitalisation Rurale et contribuer à leur réhabilitation. Elle oeuvrera ainsi à **l'installation de nouvelles populations** et à la mise en place de **projets agricoles, artisanaux et touristiques**.



Agences immobilières  
Collectivités locales